



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Sylvie Beaulieu de la susdite municipalité,**

Avis public est donné de ce qui suit :

Que lors d'une séance régulière du conseil municipal, tenue le 5 juillet 2021, les règlements suivants ont été adoptés :

- 2021-320 - Plan d'urbanisme
- 2021-321 - Règlement de zonage
- 2021-322 - Règlement de lotissement
- 2021-323 - Règlement de construction
- 2021-324 - Règlement sur les permis et certificats
- 2021-325 - Règlement sur les conditions d'émission de permis dans certaines zones.

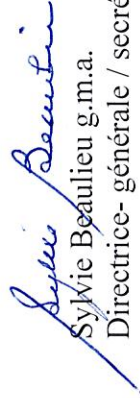
Que le 20 septembre 2021 la MRC de l'Île d'Orléans a émis les certificats de conformité.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces dits règlements au bureau de la municipalité. Ces règlements sont également publiés sur notre site internet à l'adresse suivante :

www.ste-famille.iledorleans.com

Que ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis public

Donné à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, ce 21^{ème} jour de septembre deux mille vingt-et-un.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice-générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sylvie Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les règlements ci-haut mentionnés.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice-générale / secrétaire-trésorière